

4 juillet 2022

**NOTE D'INFORMATION À DESTINATION DES BENEFICIAIRES DU
PORTAGE DE REPAS A DOMICILE**

Madame, Monsieur,

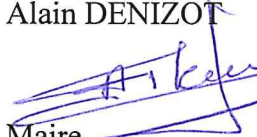
Dans un contexte de forte inflation des matières premières, et suite à l'augmentation calculée par l'INSEE de l'indice des prix à la consommation sur un an de 4.5% au mois de mars 2022, nous vous informons que le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs du service de portage de repas à domicile à partir du 1^{er} septembre 2022.

Les nouveaux tarifs pour l'année 2022-2023 seront les suivants :

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE	ANNÉE 2022/2023
Repas confectionné par la restauration scolaire municipale semaine, week-end et jours fériés	7,50 €

Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.



Alain DENIZOT

Maire,
Président du CCAS